



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

jumelages

Question écrite n° 46928

Texte de la question

M. Jean-Claude Flory attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur les relations décentralisées avec la république de Turquie. Il lui demande de lui faire connaître la liste des villes françaises jumelées avec une ville de Turquie.

Texte de la réponse

Les villes françaises qui ont une charte de jumelage avec des villes turques sont au nombre de cinq : Vierzon (Cher) et Develi (Kayseri), depuis 1987 ; Buxerolles (Vienne) et Datça (Mugla), depuis 1991 ; Nuits-Saint-Georges (Côte-d'Or) et Avanos (Kayseri), depuis 1992 ; Montereau-Fault (Yonne) et Aydin, depuis 2000 ; Rueil-Malmaison (Hauts-de-Seine) et Konya, en cours. Il convient de noter que trois villes mènent ou ont mené également des actions de coopération décentralisée avec la Turquie : la ville de Rennes avec la ville de Diyarbakir ; la ville de Valence avec la ville d'Izmit ; la ville de Marseille avec Izmit. Enfin, il faut relever que Cités unies France a organisé l'année dernière deux manifestations destinées à informer et à promouvoir la coopération décentralisée avec la Turquie. Ces séminaires ont réuni plusieurs représentants de collectivités locales françaises intéressées par des projets avec ce pays. Le premier s'est tenu à Paris le 8 juillet 2008 et le second à Istanbul le 27 novembre dernier, avec l'appui notamment de l'Agence française de développement.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Flory](#)

Circonscription : Ardèche (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46928

Rubrique : Communes

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 avril 2009, page 3693

Réponse publiée le : 2 juin 2009, page 5307